

Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER		X	
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD, Directrice du CIAS Grand Lac

Muriel BORRELY-DUBINI, Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Laurent LAVAISIERE, Directeur Général des services

Olivier VERDENAL, Directeur financier

Aurore FRAISSE, Chargée de mission budgétaire CIAS

Fabien DIDIER, Directeur des Ressources Humaines

Marjorie GALLIER, Directrice adjointe du CIAS en charge du domicile et des actions de proximité

Sylvie BARIL, Responsable du Service de lutte contre l'isolement

Sophie BOUTGES, Directrice de l'EHPAD des Grillons

Géraldine MOLLARD, Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes et de la résidence autonomie de l'Orée du Bois

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251210-DELIB216-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

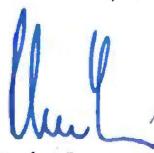
Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 04 décembre 2025.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 10 décembre 2025 a été transmis le 4 décembre 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2025


Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNIC



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251210-DELIB216-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2025

Exécutoire le : 11 DEC. 2025

Publiée/Notifiée le : 11 DEC. 2025

Visée le : 11 DEC. 2025

FINANCES

Ouverture anticipée de crédits en investissement

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT indiquant que :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de procéder à une ouverture anticipée de crédits à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2025 (hors remboursement de la dette) conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2025

Le Président,
Renault BERETTI

La secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC



- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Budget	Chapitre	Nature	Libellé	Crédits ouverts en 2025	Montant maximum ouverture 2026 (25%)	Ouverture anticipée de crédits 2026
CIAS-Principal						
	20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	109 000,00 €	27 250,00 €	27 250,00 €
	21	2188	AUTRES	50 000,00 € 59 000,00 €	12 500,00 € 14 750,00 €	12 500,00 € 14 750,00 €
Service d'aide à domicile	21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 790,00 €	8 947,50 €	8 940,00 €
Service de soins infirmiers à domicile	022	2184	MOBILIER	7 500,00 €	1 875,00 €	1 870,00 €
EHPAD Les Fontanettes						
	021	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	76 200,00 €	19 050,00 €	19 040,00 €
	022	2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT, AMENAGEMENT	5 700,00 € 21 000,00 €	1 425,00 € 5 250,00 €	1 420,00 € 5 250,00 €
	022	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	9 500,00 €	2 375,00 €	2 370,00 €
	022	2184	MOBILIER	40 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
EHPAD Les Grillons						
	021	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	100 300,00 €	25 075,00 €	25 060,00 €
	022	2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT, AMENAGEMENT	55 000,00 € 1 300,00 €	13 750,00 € 325,00 €	13 750,00 € 320,00 €
	022	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	11 500,00 €	2 875,00 €	2 870,00 €
	022	2184	MOBILIER	27 500,00 €	6 875,00 €	6 870,00 €
	022	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Résidence Autonomie l'Orée du Bois						
	021	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	37 840,00 €	9 460,00 €	9 450,00 €
	022	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 000,00 € 27 340,00 €	750,00 € 6 835,00 €	750,00 € 6 830,00 €
	022	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 500,00 €	1 875,00 €	1 870,00 €

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251210-DELIB223-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025

Acte à classer

DELIB223

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-11T10-00-47.02 (MI266051131)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20251210-DELIB223-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Ouverture anticipée de crédits en investissement -

Date de décision : 10/12/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [8 DELIB Ouverture anticipée de crédits en investissement.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[2025-12-10 Page de garde](#) Type PJ : 99_DE - Délibération
Conseil d'administration.PDF



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[8-1_Ouverture anticipée de crédits en investissement.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparer

Date 11/12/25 à 10:00

Par **BORRELY DUBINI ID Muriel**

Transmis

Date 11/12/25 à 10:00

Par **BORRELY DUBINI ID Muriel**

Accusé de réception

Date 11/12/25 à 10:07